

pauvreté ou un peu au-dessus. Maintenant que le gouvernement prétend que la situation est améliorée et que la question est écartée de l'arène politique, je pense que nous serons sur un terrain plus solide. Le seuil reconnu de la pauvreté ou un niveau un peu plus élevé semble être la base la plus logique.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques sur le bill C-207. En règle générale, j'approuve les amendements apportés à la loi sur la sécurité de la vieillesse. Dans ma circonscription se trouvent plus de 8,000 retraités qui me font parvenir un fort courrier et de nombreuses requêtes. Auparavant les pensions étaient loin d'être suffisantes. Beaucoup de pensionnés vivent dans la pauvreté et dans des logements déplorables. Ce bill admet la nécessité d'aider ces gens. Je regrette qu'une mesure semblable ne nous ait pas été présentée il y a plusieurs années. Elle arrive trop tard.

J'aimerais soulever deux questions dont j'espère que le ministre tiendra compte en vue d'amendements futurs à la loi. Nous devrions envisager la mise à la retraite anticipée. Je reçois de nombreuses demandes de gens qui désirent prendre leur retraite à 60 ans partiellement à cause de difficultés à se trouver de l'emploi et également parce que, vivant à l'âge de la technologie et de la cybernétique, il y a de moins en moins de raisons pour qu'on travaille au-delà de 60 ans. J'exhorte le ministre à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada afin que les gens puissent prendre leur retraite à 60 ans s'ils le désirent. Beaucoup de nos concitoyens aimeraient que nous envisagions une telle mesure dès maintenant.

Deuxièmement, les pensions de vieillesse devraient être relevées à \$150 par mois. La pension de base de \$80 est beaucoup trop faible. Selon le chef de l'opposition (M. Stanfield), une pension de \$150 par mois coûterait trop cher. Je ne suis pas d'accord. Je demande instamment qu'on augmente à \$150 la pension de base mensuelle et qu'on l'indexe sur le coût de la vie. Je trouve très encourageant que beaucoup de nos retraités commencent maintenant à organiser des groupes de pression et de coulisse. En Colombie-Britannique et en Saskatchewan il existe un groupe d'action des retraités auquel revient une bonne part de mérite pour les améliorations obtenues. J'encourage les retraités à s'organiser et à exercer toutes les pressions possibles sur le gouvernement.

Le gouvernement dispose de l'argent nécessaire pour augmenter considérablement les pensions. D'autres secteurs de notre société en profitent. Il s'agit du taux d'amortissement autorisé aux entreprises. Nous pouvons indéniablement dépenser davantage pour aider nos vieux retraités qui le méritent. J'espère que le ministre prendra très prochainement les mesures qui s'imposent à l'égard de ces deux très importants problèmes, à savoir la retraite anticipée et le relèvement du taux de base.

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je serai bref; je voudrais dire tout au plus quelques mots.

Non seulement je ne blâmerai pas le gouvernement, mais le féliciterai d'avoir proposé la mesure visant à augmenter les pensions de sécurité de la vieillesse. Nous savons que cette augmentation sera bien acceptée, mais elle aurait dû être accordée depuis longtemps. Au fait,

[M. Peddle.]

nous la réclamons depuis plusieurs années et, il y a quelques mois encore, nous avons exercé beaucoup de pression sur les autorités pour demander cette augmentation.

Mais, monsieur le président, pourquoi augmente-t-on les pensions? Parce que le coût de la vie augmente. Est-ce là une raison valable de les augmenter?

Maintenant, nous nous demandons, monsieur le président, pourquoi le coût de la vie augmente. Et nous nous demandons en même temps pourquoi le gouvernement ne trouve pas des moyens susceptibles d'enrayer l'augmentation du coût de la vie.

Présentement, l'augmentation des pensions sera contrebalancée par l'augmentation du coût de la vie, et ce à tel point que, dans quelques mois, nous devrons encore recommencer. Les personnes âgées, après avoir reçu une augmentation, verront le coût de la vie augmenter, verront les maisons de pension augmenter leur prix, et nous en serons encore dans la situation initiale.

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Alors, pourquoi augmenter le coût de la vie?

M. Latulippe: Nous demandons une augmentation des pensions et, en même temps, un ajustement des prix.

Si nous parvenions à effectuer un ajustement des prix, pour empêcher le coût de la vie de monter, les pensions auraient leur raison d'être et l'augmentation des pensions rendrait de grands services à la population.

On augmente les pensions, mais le coût de la vie augmente également et il n'y a aucune solution dans tout cela. Nous sommes certainement en faveur de l'augmentation des pensions, mais nous déplorons au même temps l'augmentation du coût de la vie. Il faut absolument que le gouvernement trouve un moyen d'ajuster les prix par des escomptes compensés, lesquels pourraient être pris sur le bénéfice ou sur le surplus global de la production nationale.

Au cours de l'exercice financier 1972-1973, la production nationale s'élèvera à une centaine de milliards de dollars. La consommation atteindra une soixantaine de milliards de dollars. Le prix de la production devrait être de 60 milliards de dollars, parce que le gouvernement, grâce à une technique logique, pourrait réduire les prix et faire vendre la production de 100 milliards de dollars au prix de 60 milliards. Grâce à une technique différente, il pourrait aussi émettre certains crédits pour payer ou augmenter les pensions, ce qui empêcherait le coût de la vie de s'accroître.

On empêcherait le coût de la vie d'augmenter, monsieur le président, grâce à un rajustement des prix, à un rajustement global de la production et de la consommation. Nous pourrions alors réaliser quelque chose. Nous pourrions en arriver à une certaine stabilité pour permettre que les produits s'écoulent plus facilement, en accordant plus de pouvoir d'achat, ce qui, en même temps, empêcherait l'augmentation des prix.

Étant donné la situation économique que nous connaissons présentement, nous sommes tous heureux que les personnes âgées reçoivent un surplus au supplément de revenu garanti. Elles seront d'autant plus malheureuses, dans quelque temps, de constater que cet argent ne porte pas profit, que les prix continuent à augmenter et que le pouvoir d'achat diminue davantage.